



AVIS DE CONCOURS

Le Service Interrégional des Concours
adossé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille et Vilaine ouvre,
pour les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux de l'ensemble du territoire national
au titre de l'année 2019, le concours d'

ATTACHE TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE Spécialités : Archives et Inventaire

Catégorie A - Femme / Homme

Les ressortissants des États membres de l'Union Européenne ou d'un autre État partie à l'Espace économique européen autres que la France ont accès au cadre d'emplois des attachés territoriaux de conservation du patrimoine (conformément aux dispositions du décret n° 2010.311 du 22 mars 2010).

Nombre total de postes ouverts : Spécialité archives : 57 / Spécialité inventaire : 13

Type de concours	Spécialité Archives	Spécialité Inventaire
Concours externe	35	9
Concours interne	17	3
3 ^{ème} concours	5	1
Total	57	13

Conditions d'inscription		Date des épreuves écrites	Période d'inscription
Concours externe	Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme national sanctionnant un deuxième cycle d'études supérieures ou d'un titre ou diplôme de niveau équivalent. Des dérogations aux conditions de diplôme sont possibles : consulter le site internet www.cdg35.fr ou le dossier d'inscription.	<p>Epreuves écrites :</p> <p>Mercredi 15 et Jeudi 16 mai 2019</p> <p>Au Parc des expositions de VITRÉ Chemin du Feil 35500 VITRÉ</p> <p>Epreuves d'admission :</p> <p>Octobre 2019 au CDG35</p> <p>Le détail des épreuves peut être consulté sur la brochure du concours, disponible sur le site du CDG 35, organisateur de l'opération</p>	<p><u>La période de retrait des dossiers d'inscription ou de pré-inscription en ligne est fixée du :</u></p> <p>16 octobre 2018 au 21 novembre 2018 inclus</p> <p>en priorité, par pré-inscription sur le site Internet www.cdg35.fr minuit dernier délai (heure métropolitaine);</p> <p>Attention : la pré-inscription effectuée par un candidat sur le site Internet ne sera validée qu'à réception par le Service Interrégional des Concours, du dossier imprimé par le candidat ;</p> <p>- à titre exceptionnel par voie postale (le cachet de la poste faisant foi) ; adresser au Service Interrégional du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine une demande écrite individuelle, accompagnée d'une enveloppe (32X23) libellée aux nom et adresse du demandeur</p> <p><u>La date limite de dépôt des dossiers d'inscription est fixée au:</u></p> <p>29 novembre 2018</p> <p>- par voie postale au Service Interrégional des Concours adossé au Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, le cachet de la poste faisant foi ;</p> <p>- à l'accueil du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, 17h00 dernier délai.</p>
Concours interne	Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier au 1^{er} janvier 2019 de quatre années au moins de services publics effectifs (c'est-à-dire titulaire, stagiaire, auxiliaire, contractuel), compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique. Les candidats devront être en position d'activité à la date de clôture des inscriptions, soit pour la session 2019, au 29 novembre 2018 . Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement d'un État membre de la communauté européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'espace économique européen.		
Troisième concours	Le troisième concours est ouvert aux candidats justifiant au 15 mai 2019 de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins : <ul style="list-style-type: none"> - soit d'une ou plusieurs activités professionnelles privées, quelle qu'en soit la nature, - soit d'un ou plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, - soit d'une ou plusieurs activités accomplies en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Par dérogation, les activités syndicales des candidats bénéficiant d'une décharge d'activité de services ou mis à disposition d'une organisation syndicale sont prises en compte.		

L'inscription devra être effectuée sur le dossier original délivré par le Centre de Gestion 35 ou téléchargé sur le site du CDG 35.

Les dossiers devront être complets à la date de clôture des inscriptions.

Tout dossier posté ou déposé, même dans les délais, insuffisamment affranchi, faxé ou transmis par messagerie électronique, photocopié ou recopié sera refusé. Tout incident dans la transmission du dossier, quelle qu'en soit la cause (perte, retard, grève...) engagera la responsabilité de l'émetteur et entraînera un refus d'admission à concourir.

Centre de Gestion d'Ille et Vilaine - Service Interrégional des Concours
Village des Collectivités Territoriales - 1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 THORIGNE FOUILLARD Cedex